Conférence retraite des agents publics

4 Novembre 2025













Les intervenants





Objectifs



Comprendre ses droits à retraite

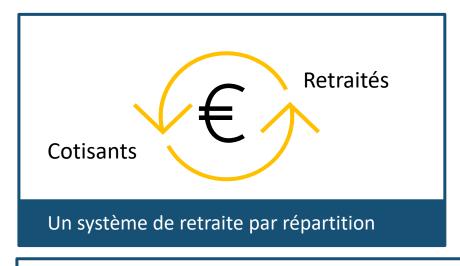


Préparer sa retraite

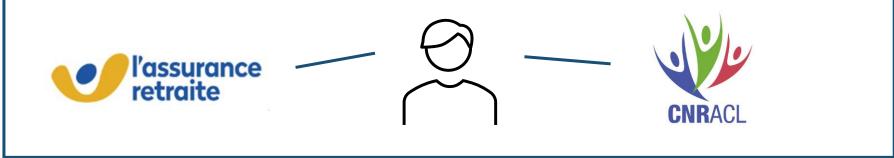
101 La retraite en France

La retraite en France

Le système de retraite en France



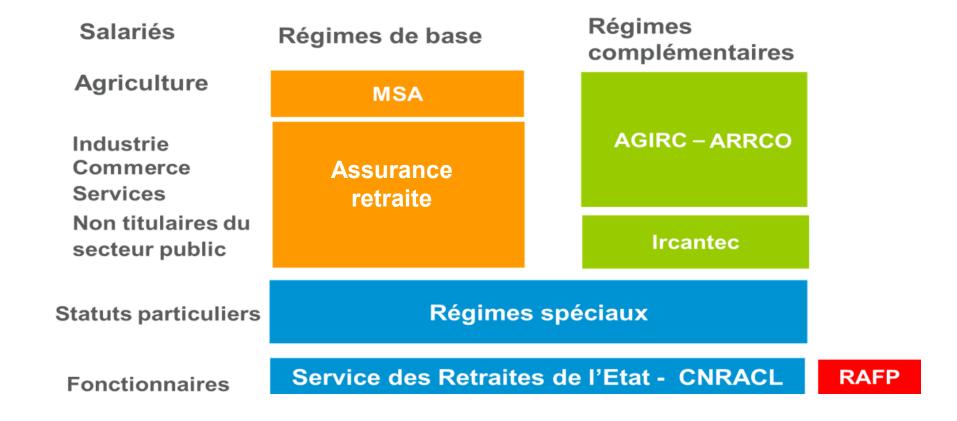




Polypensionné : il s'agit d'une personne affiliée qui a cotisé à plusieurs régimes tout au long de sa carrière, et qui percoit plusieurs pensions de régimes différents, proratisées en fonction du temps cotisé dans chaque régime.

La retraite en France

Les principaux régimes de retraite en France



02

Acquisition des droits à retraite

Régimes des agents publics territoriaux et hospitaliers

FONCTIONNAIRE







Régime additionnel et complémentaire



CONTRACTUEL







Au titre de l'activité professionnelle



La validation des trimestres dépend de la durée des services effectifs :

90 jours d'activité à temps plein = 1 trimestre

4
trimestres
maxi
par an

Les **salaires bruts soumis à cotisation vieillesse** donnent droit à des trimestres cotisés :

1 782 € = 1 trimestre cotisé* 7 128 € = 4 trimestres

*Pour l'année 2025



Caisse des Dépôts

9

Au titre de l'activité professionnelle



Assiette de cotisation X taux théorique de la tranche Salaire de référence (prix d'acquisition du point)

2024	Taux d'appel	Taux théoriques
Tranche A	7,00%	5,60%
Tranche B	19,50%	15,60%

Salaire de référence 2024 : 5,611€

Valeur actuelle du point de retraite : 0,54357 €

Au titre de l'activité professionnelle



Assiette de cotisation de 48 000 € en 2024

- en tranche A: 43 992 x 5,60% = 439 points 5,611 €

- en tranche B : <u>4 008 x 15,60 %</u> = 111 points 5,611 € _____

550 points

Prise en compte des événements de la vie



Maladie, accident du travail et maladie professionnelle indemnisés

périodes prises en totalité pour l'âge légal (limité à 4 T pour la longue carrière)



Maternité

> périodes prises en totalité



Service national

 périodes prises en totalité, la CNRACL est le régime prioritaire



Invalidité handicap

> Pensions spécifique sous conditions



Chômage indemnisé

> Non pris en compte Voir assurance retraite + points gratuits Ircantec

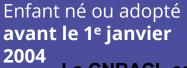


Enfants

> Trimestres accordés sous conditions + points gratuits Ircantec sous conditions

Avantages au titre des enfants





> Bonification de 4 Trimestres si interruption d'activité d'au moins 2 mois consécutifs

La CNRACL est prioritaire pour la validation des enfants



Enfant né ou adopté à compter du 1e janvier 2004

- > Prise en compte gratuite de périodes d'interruption d'activité
- > Majoration de durée d'assurance de 2 trimestres

si interruption d'activité d'au moins 2 mois consécutifs



Majoration de durée d'assurance de 8 Trimestres

Si l'enfant n'est pas pris par la CNRACL

03

Déterminer quand partir à la retraite

Les différents motifs de départ à la retraite

Tous régimes de base

Avant 62/64 ans

- Carrières longues
- Assurés ou fonctionnaires handicapés (au moins 50%)

Entre 62/64 et 67 ans

- A compter de l'âge légal au taux plein si la condition de durée d'assurance est remplie
- A compter de l'âge légal avec décote si la condition de durée d'assurance n'est pas remplie

À partir de 67 ans

A la limite d'âge au taux plein sans condition de durée d'assurance

CNRACL

A partir de 52/54 ou 57/59 ans

- Catégorie insalubre Départ à partir de 52/54 ans
- Catégorie active Départ à partir de 57/59 ans

Sans condition d'âge

- Parent 3 enfants+ 15 ans de services(en extinction)
- Enfant, conjoint, fonctionnaire invalide
- + 15 ans de services
- Pension d'invalidité

Age légal et durée d'assurance

Catégorie sédentaire



A compter du 1er septembre 1961

Date de naissance	Age de départ après réforme	DA de référence
Entre le 1 ^{er} septembre 1961 et le 31 décembre 1961	62 ans et 3 mois	169
1962	62 ans et 6 mois	169
1963	62 ans et 9 mois	170
1964	63 ans	171
1965	63 ans et 3 mois	172
1966	63 ans et 6 mois	172
1967	63 ans et 9 mois	172
1968	64 ans	172

Catégorie active



A compter du 1er septembre 1966

Date de naissance	Age de départ après réforme	DA de référence	
Entre le 1er septembre 1966 et le 31 décembre 1966	57 ans et 3 mois	169	
1967	57 ans et 6 mois	169	
1968	57 ans et 9 mois	170	
1969	58 ans	171	
1970	58 ans et 3 mois	172	
1971	58 ans et 6 mois	172	
1972	58 ans et 9 mois	172	
1973	59 ans	172	

Zoom sur la carrière longue

2 conditions cumulatives



Début de la carrière

Avoir acquis 4 ou 5 trimestres avant ses **16**, **18**, **20**, **21** ans selon le mois de naissance*

*l'agent doit justifier au 31 décembre de l'année d'atteinte de la borne d'âge de 5 trimestres (ou 4 si né entre le 1er octobre et le 31 décembre,



Durée d'assurance cotisée

Avoir cumulé le nombre de trimestres cotisés exigé selon l'année de naissance

- ►► Trimestres acquis avec l'activité professionnelle
- **▶▶** Trimestres réputés cotisés :
- 4 trimestres pour le service national
- 4 trimestres de chômage indemnisé
- 4 trimestres maladie ou accident de travail
- Tous les trimestres maternité
- 2 trimestres invalidité
- 4 Trimestres au titre de l'AVPF* ou au titre de l'AVA*

*Assurance Vieillesse pour les Aidants

Zoom sur la carrière longue

ÂGE DÉBUT D'ACTIVITÉ	CONDITIONS Avoir le nombre de trimestres requis en fin de carrière	ÂGE MINIMUM DE DÉPART À LA RETRAITE
Avant 16 ans	+ Avoir cotisé 5 trimestres avant la fin de l'année civile de votre 16° anniversaire (ou 4 si vous êtes né entre le 1er octobre et le 31 décembre)	58 ans
Avant 18 ans	Avoir cotisé 5 trimestres avant la fin de l'année civile de votre 18° anniversaire (ou 4 si vous êtes né entre le 1° octobre et le 31 décembre)	60 ans
Avant 20 ans	Avoir cotisé 5 trimestres avant la fin de l'année civile de votre 20° anniversaire (ou 4 si vous êtes né entre le 1er octobre et le 31 décembre)	Vous êtes né entre le 1er septembre 1961 et le 31 août 1963 : 60 ai Vous êtes né entre le 1er septembre 1963 et le 31 décembre 1963 60 ans et 3 mois Vous êtes né en 1964 : 60 ans et 6 mois Vous êtes né en 1965 : 60 ans et 9 mois Vous êtes né en 1966 : 61 ans Vous êtes né en 1967 : 61 ans et 3 mois Vous êtes né en 1968 : 61 ans et 6 mois Vous êtes né en 1969 : 61 ans et 9 mois Vous êtes né en 1970 : 62 ans
Avant 21 ans	Avoir cotisé 5 trimestres avant la fin de l'année civile de votre 21° anniversaire (ou 4 si vous êtes né entre le 1° octobre et le 31 décembre)	63 ans

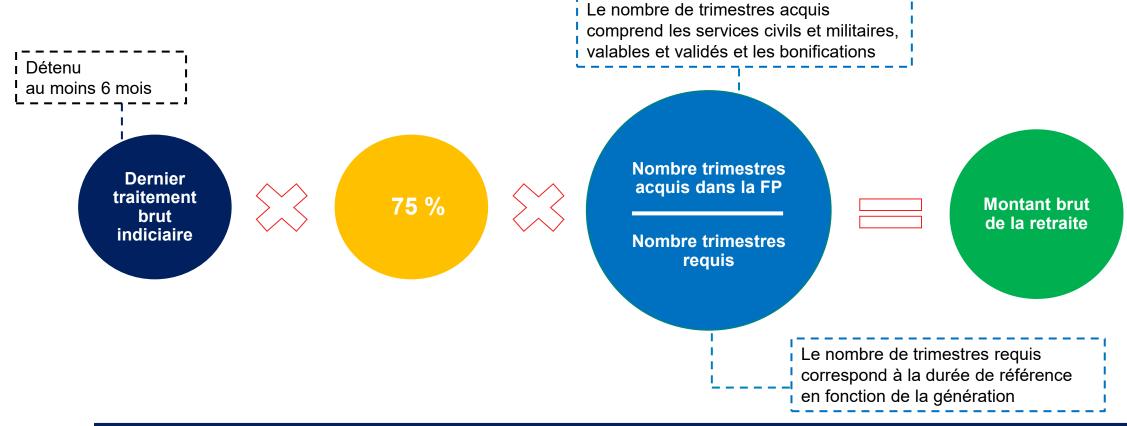
Retraite progressive : les conditions





Calcul de la pension CNRACL



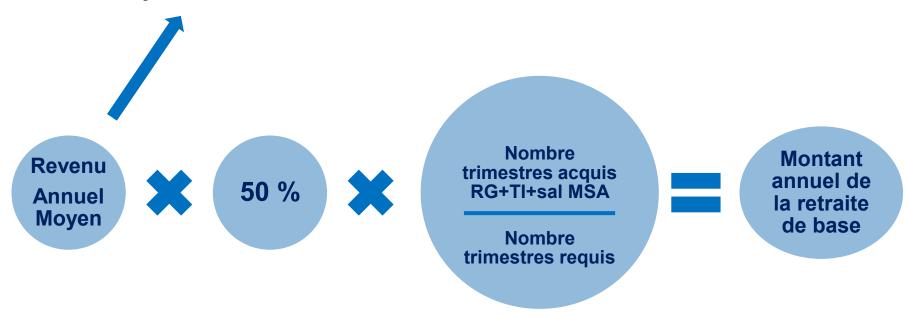


Décote de 1,25 % par trimestre manquant Surcote de 1,25 % par trimestre supplémentaire acquis au-delà de l'âge légal et du nombre de trimestres requis



Calcul de la pension de l'Assurance retraite

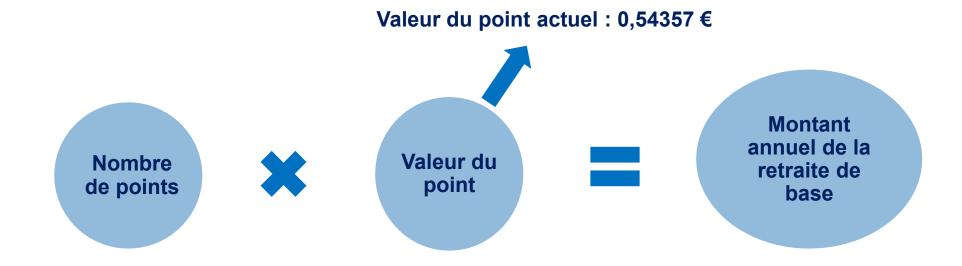
Moyenne des 25 meilleurs revenus annuels revalorisés



Taux plein = 50% ou avec minoration : décote de 0,625% par T manquant

Calcul de la pension de l'Ircantec







Surcote de 0,625 % par trimestre supplémentaire acquis au-delà de l'âge légal et du nombre de trimestres requis Surcote de 0,75 % par trimestre supplémentaire acquis au-delà de l'âge sans décote (67 ans)

Les suppléments de pension

Une fois la pension calculée, des avantages de pension peuvent être ajoutés au montant obtenu :



> 10% de majoration de pension pour 3 enfants

- Nés et/ou élevés pendant au moins 9 ans
- Bénéficiaires : hommes et femmes
- 5 % de majoration supplémentaire par enfant au-delà de trois, sans limite pour la CNRACL et dans la limite de 30% pour l'Ircantec



> La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

> Le Complément de Traitement Indiciaire (CTI)

05 Zoom sur les complémentaires

Zoom sur les complémentaires

RAFP (Retraite additionnelle de la fonction publique)



Depuis 2005

Cotisations sur les primes des fonctionnaires depuis 2005

Rente ou capital

Jusqu'à 5124 points : capital A compter de 5125 points : rente mensuelle

Régime par points

Le RAFP est un régime obligatoire par points

Majoration

Possibilité de majorer le montant de sa prestation en retardant la date d'effet

A partir de son âge légal

Versement entre 62 et 64 ans selon la génération, même si départ anticipé au titre de la CNRACL

Demande de pension

Demande de pension en même temps que la pension CNRACL

Zoom sur les complémentaires



Ircantec (Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques)

avoir atteint **l'âge légal** de départ à la retraite

Pour bénéficier d'une prestation Ircantec l'agent doit :

remplir les **conditions pour un départ anticipé**: au titre de la carrière
longue, de l'assuré handicapé

Versement mensuel

Plus de 3000 points

versement

0

Modalité

Versement trimestriel

Entre 1000 et 2999 points

Versement annuel

De 300 à 999 points

Capital

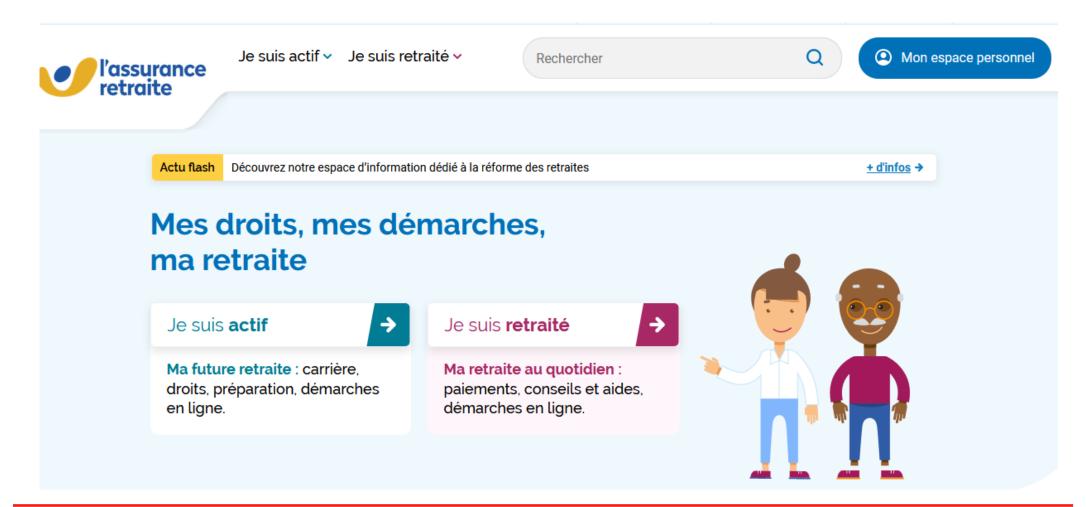
Moins de 300 points

06

S'informer et préparer sa retraite



Votre espace personnel : Assurance retraite

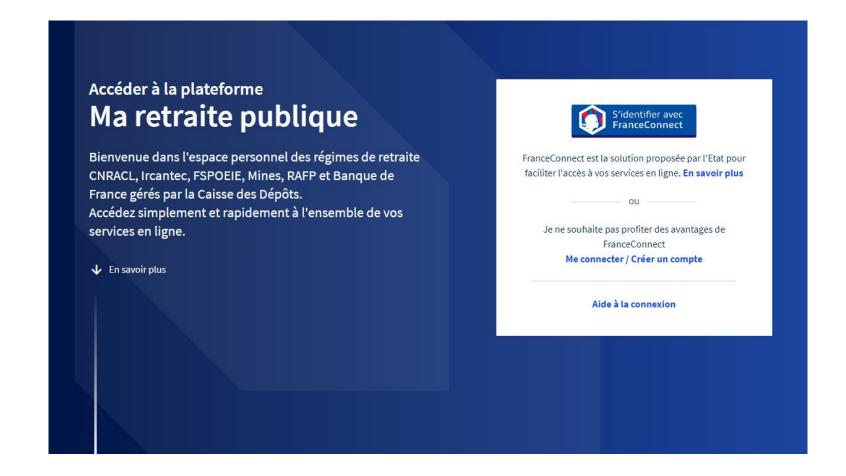




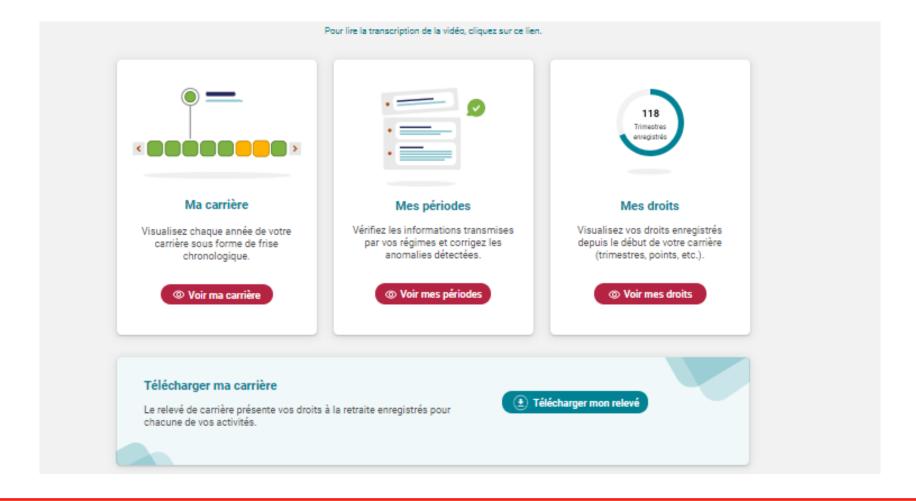




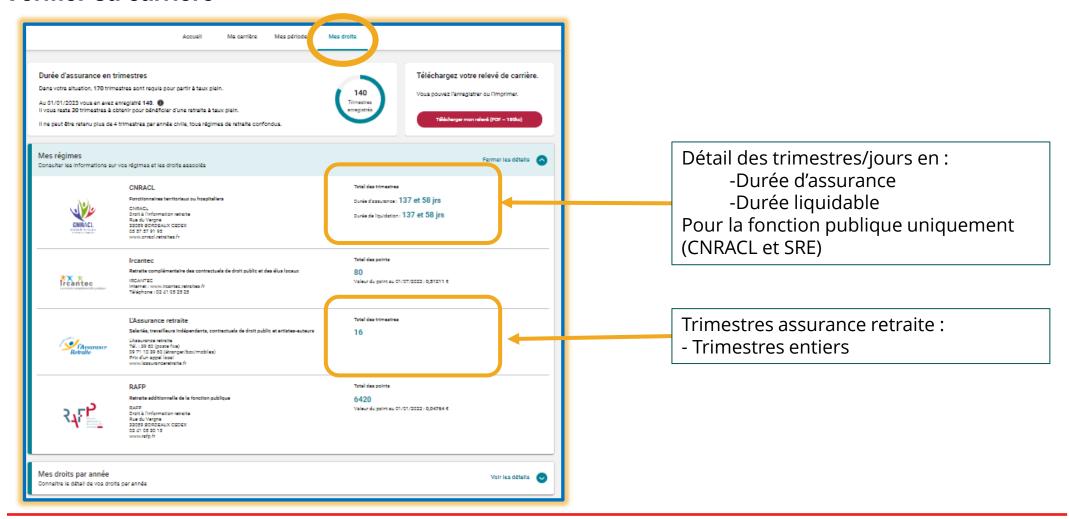
Votre espace personnel : MaRep



Vérifier sa carrière



Vérifier sa carrière



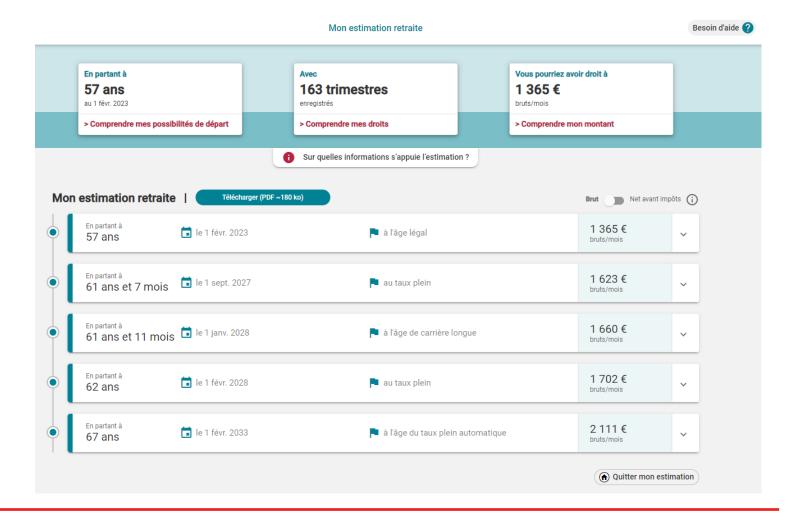
Vérifier sa carrière

- Liste des employeurs / activités
- Date de début et de fin
 - Regroupement pour un même employeur avec détail par année
- Colonne de détail
 - Plusieurs colonnes et maquettes en fonction des données de carrière et des régimes d'affiliations (2 ou 3 colonnes)
 - Si assuré avec fonction publique en mode 1 colonne, affichage chronologique avec insertion sous-en-tête si activité en chevauchement
- Affichage des régimes d'affiliation
 - Si rapprochement base et complémentaire OK, 1 seule ligne carrière

Détail de votre carrière (informat	ions au 01/01/20	22)			
Employeur/activité	Date début	Date fin	Revenus*		Régime(s)
SOPAN-SAJIC	1984 1985	1984 1985	20 297 FRF 3 188 FRF		L'Assurance retraite
SOPAN SAJIC	13/09/1984 01/01/1985	31/12/1984 18/01/1985	3		Agirc-Arrco
CHÔMAGE	1985	1986			L'Assurance retraite
CHOMAGE	30/01/1985	30/10/1986			Agirc-Arrco
BIS FRANCE 1	01/07/1985 01/01/1986	31/12/1985 31/12/1986	29 985 FRF 3 993 FRF		L'Assurance retraite, Agirc-A
ESTREM CHARLET	1986	1986	1 173 FRF		L'Assurance retraite
MME CHARLET ANNICK	24/03/1986	28/03/1986			Agirc-Arrco
DIR DEP TRAVAIL EMPLOI ET FORMATION PROF	1987	1987	2 146 FRF		L'Assurance retraite
ACTIVITÉ SALARIÉE	1988	1988	2 591 FRF		L'Assurance retraite
Employeur/activité	Date début	Date fin	Taux d'activité		Régime(s)
SERVICES VALIDÉS DE NON-TITULAIRES Fonctionnaire hospitalier	01/09/1988	30/04/1990	100 %		CNRACL
CENTRE HOSPITALIER DE FONTENAY LE COMTE Fonctionnaire hospitalier Catégorie active	01/05/1990	30/09/2001	100 %		CNRACL 4
categorie active	1	2			
Employeur/activité	Date début		Taux d'activité	NBI**	Régime(s)
CENTRE HOSPITALIER DE FONTENAY LE COMTE Aide-soignant Catégorie active	01/10/2001 01/05/2004	30/04/2004 31/12/2004	100 % 100 %	10	CNRACL
categorie active	1				
CENTRE HOSPITALIER DE FONTENAY LE COMTE Aide-soignant Catégorie active	01/01/2005	31/12/2010	100 %	10	CNRACL, RAFP
CENTRE HOSPITALIER DE FONTENAY LE COMTE Fonctionnaire hospitalier	01/01/2011	31/12/2011	100 %		CNRACL, RAFP
Catégorie active	1				
CENTRE HOSPITALIER DE FONTENAY LE COMTE Aide-soignant Catégorie active	01/01/2012	31/12/2021	100 %		CNRACL, RAFP
*Revenu d'activité soumis à cotis					

Estimer sa retraite : M@REL

Une vue dynamique avec des propositions de dates clés



Estimer sa retraite

Histogramme

Il met en avant 3 âges pivots :

- âge légal
- âge du taux plein
- âge du taux plein automatique

Détail par âge pivots

Les montants par régime, les types d'allocation (versement d'un capital, mensuel, trimestriel, annuel)

Estimation retraite

Estimation du montant de votre retraite à différents âges de départ (informations au 25/03/2022)

Vous pouvez partir à la retraite au plus tôt à 62 ans mais le montant de votre retraite varie selon votre âge de départ.

Le graphique ci-dessous détaille le montant indicatif de votre retraite en fonction de plusieurs âges de départ à la retraite.



A partir de trois enfants nés ou élevés, la plupart des régimes de retraite prévoient, sous condition, une augmentation de la retraite (10 % au minimum).

Vous pouvez partir à la retraite au plus tôt à l'âge de 62 ans .

En partant au 01/07/2023 avec 167 trimestres, vous pourriez avoir droit à 1 333 € bruts par mois.

Détails par régime

CNRACL	123 trimestres et 40 jours	1093€	bruts par mois dont 1,25% de décote
Agirc-Arrco	451,47 points	47 €	bruts par mois dont 1% de décote
L'Assurance retraite	48 trimestres	168€	bruts par mois dont 0,62% de décote
RAFP	6645 points	26€	bruts par mois

Vous atteindrez le taux plein à l'âge de 62 ans et 1 mois.

En partant au 01/08/2023 avec 168 trimestres, vous pourriez avoir droit à 1 359 € bruts par mois.

Détails par régime

CNRACL	123 trimestres et 70 jours	1116€	bruts par mois
Agirc-Arrco	451,47 points	48 €	bruts par mois
L'Assurance retraite	48 trimestres	170€	bruts par mois
RAFP	6675 points	26€	bruts par mois

Vous atteindrez le taux plein à l'âge de 62 ans et 3 mois.

En partant au 01/10/2023 avec 168 trimestres, vous pourriez avoir droit à 1 360 € bruts par mois.

Détails par régime

CNRACL	124 trimestres et 40 jours	1116€	bruts par mois
Agirc-Arrco	451,47 points	48 €	bruts par mois
L'Assurance retraite	48 trimestres	170€	bruts par mois
RAFP	6736 points	27 €	bruts par mois

Entretien information retraite (EIR)

Sous quelles conditions un agent peut-il en bénéficier?



- être affilié à la CNRACL
- Possible 5 ans avant l'âge légal

Selon quelles modalités ?

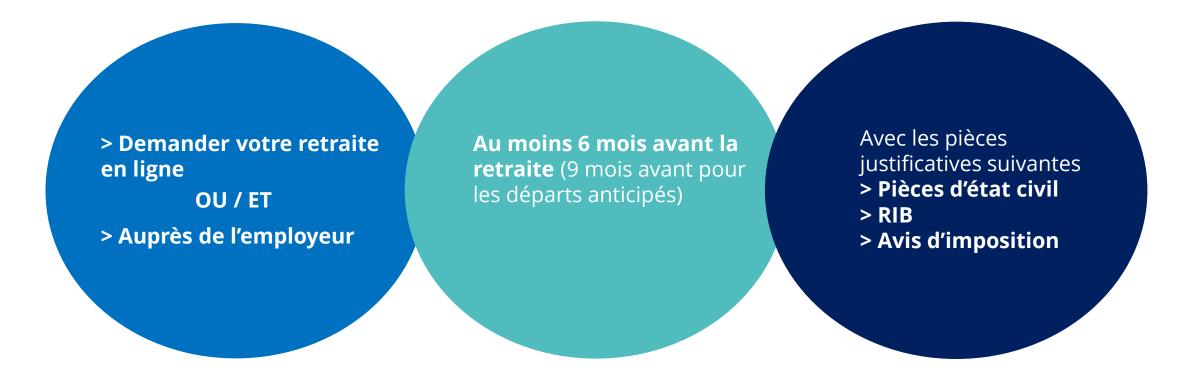


La demande d'entretien information retraite se fait depuis l'espace personnel de l'agent
 « Ma retraite publique » :



Le dépôt de la demande

La demande doit être déposée :



Une demande unique pour toutes les retraites de base ou complémentaires sur l'espace personnel



Votre demande est transmise à vos régimes de retraite

Dans chaque régime un conseiller examine la demande et contacte l'agent si besoin





Vous recevez vos notifications de retraite

Une fois le dossier traité, chacun des régimes adresse une notification par courrier. Ce document indique le montant de la pension, son point de départ et les éléments retenus pour le calcul





Vous percevez vos retraites

Chacun des régimes verse une pension pour lequel l'agent y a cotisé

Se faire accompagner dans les maisons France services



08 Droits dérivés

Capital décès

Le capital décès de l'Ircantec



Conditions	Montant	Bénéficiaires
 Être affilié à l'Ircantec au moment du décès Ne pas avoir atteint l'âge du taux plein sans décote Avoir accompli un an de services ayant donné lieu à versement de la cotisation Ircantec 	100 % de la base de cotisation des 12 mois précédant le décès pour les décès intervenus depuis le 1 ^{er} janvier 2021	 Conjoint : ni séparé(e), ni divorcé(e) Partenaire d'un PACS non dissous et conclu plus de 2 ans avant le décès de l'affilié Enfants âgés de moins de 21 ans ou majeurs infirmes

Pension de réversion

Conditions selon les différents régimes

Possibilité de faire la demande de retraite en ligne

Régimes	Âge	Bénéficiaire	Sous condition de ressources
CNRACL	aucun	> Conjoint ou ex conjoint non remarié	-
ircantec La retraite complémentaire publique	50 ans ou avant si 2 enfants de - 21 ans ou infirme à charges au moment du décès	> Conjoint ou ex conjoint non remarié	-
l'assurance retraite	55 ans	> Conjoint ou ex conjoint	Oui
etraite complementaire agree arreo	55 ans (ou immédiatement si 2 enfants à charge)	> Conjoint ou ex conjoint non remarié	-
Registrative additionality additionality application and position and	aucun	> Conjoint ou ex conjoint non remarié	-

⁺ pension d'orphelin sous réserve de remplir les conditions

09

Une fois à la retraite

Une fois à la retraite

Cumuler un emploi avec sa retraite

Règles de cumul

Cumul libre:

- > À la limite d'âge
- > À partir de l'âge légal de droit avec le nombre de trimestres requis

Cumul avec plafonnement:

> Dans tous les autres cas

Acquérir de nouveaux droits à retraites

Si l'agent remplit les conditions pour un cumul libre

Pour les périodes à compter du 1^e janvier 2023

Une fois à la retraite







Demander une aide au Fonds d'action sociale

Les fonds d'action sociale (FAS) ont pour mission d'aider financièrement les retraités qui ont les plus faibles revenus et de favoriser le maintien à domicile.

Le soutien à domicile, le handicap

Le soutien aux retraités en situation de fragilité

Les dépenses liées à de graves difficultés

Les prêts sociaux

Une fois à la retraite

Ateliers du bien vieillir

- > Un collectif de 10 personnes
- > Un animateur expert
- > Un cycle de 5 à 12 séances

Thématiques

Bienvenue à la L'équilibre retraite Logement

Mémoire Numérique Activité physique





Lien: https://www.pourbienvieillir.fr/trouver-un-atelier

caissedesdepots.fr



Merci pour votre attention









